

Nombre de membres
En exercice :19
Présents :14
Absents :5
Pouvoirs :3
Pour :17
Contre :0
Abstention :0

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 5 avril 2024
.....

Date de la convocation :
28 mars 2024
Date d'affichage de la convocation :
30 mars 2024
Date de la publication de la délibération :
11 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 5 avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, G. QUEAU, F. LE DOUY, JP. HEMON, C. L'HARIDON, S. TANGUY.

Etaient absents : S. LE CORRE, excusée, pouvoir à AM. POUPON ; L. COLAS, excusée, pouvoir à G. PENGAM ; Y. SZPOTYNSKI, excusé, pouvoir à S. SIMON ; C. DANTEC, excusée; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2024/04/01

ECOLE SAINT JOSEPH DE GUENGAT : DOTATION 2024

Dans le cadre du contrat d'association, la commune verse chaque année une dotation de fonctionnement à l'école Saint Joseph de Guengat.

Après en avoir délibéré, suivant l'avis de la commission finances et vie économique réunie le 26 mars 2024, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ DECIDE d'allouer, pour l'année 2024, **710 €** par enfant scolarisé à l'école Saint Joseph de Guengat, soit une enveloppe globale de :

$$710 \text{ €} \times 158 \text{ élèves} = 112 \text{ 180,00 €}$$

Cette dotation sera versée mensuellement.

➤ DECIDE d'allouer, pour les mois de janvier, février et mars 2025 (dans l'attente du vote du budget primitif 2025), à l'école de Guengat, une dotation mensuelle de :

$$9 \text{ 348,00 € (112 180 € / 12 mois)}$$

➤ AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Les crédits seront inscrits au budget.

Le Maire,



~~David LE GOFF~~

Le secrétaire de séance,

Catherine L'Haridon
Catherine L'HARIDON

Nombre de membres
En exercice :19
Présents :14
Absents :5
Pouvoirs :3
Pour :14
Contre :0
Abstention :2

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 avril 2024

Date de la convocation :
28 mars 2024
Date d'affichage de la convocation :
30 mars 2024
Date de la publication de la délibération :
11 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 5 avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, G. QUEAU, F. LE DOUY, JP. HEMON, C. L'HARIDON, S. TANGUY.

Etaient absents : S. LE CORRE, excusée, pouvoir à AM. POUPON ; L. COLAS, excusée, pouvoir à G. PENGAM ; Y. SZPOTYNSKI, excusé, pouvoir à S. SIMON ; C. DANTEC, excusée; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2024/04/02

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES - ANNEE 2024

Plusieurs demandes de subventions sont parvenues en mairie.

Après étude des demandes, il est proposé le versement d'une subvention à six associations.

Après en avoir délibéré, suivant l'avis des commissions finances et vie associative, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 2 abstentions - D. LE GOFF ne prend pas part au vote -,

➤ DECIDE de verser les aides suivantes :

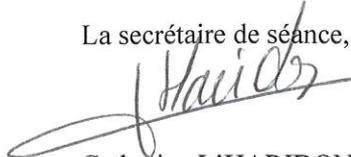
	2024
Les Lapins de Guengat (Football)	850 €
Hockey Club Pays Glazik	200 €
GPGP Mondial Pupilles	250 €
Foulées Nature Gwengad	300 €
ATGP	500 €
Société de chasse St Divy	250 €

Les crédits seront inscrits au budget.

Le Maire,


David LE GOFF


La secrétaire de séance,


Catherine L'HARIDON

Nombre de membres
En exercice :19
Présents :14
Absents :5
Pouvoirs :3
Pour :14
Contre :0
Abstention :2

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 5 avril 2024
.....

Date de la convocation :
28 mars 2024
Date d'affichage de la convocation :
30 mars 2024
Date de la publication de la délibération :
11 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 5 avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, G. QUEAU, F. LE DOUY, JP. HEMON, C. L'HARIDON, S. TANGUY.

Etaient absents : S. LE CORRE, excusée, pouvoir à AM. POUPON ; L. COLAS, excusée, pouvoir à G. PENGAM ; Y. SZPOTYNSKI, excusé, pouvoir à S. SIMON ; C. DANTEC, excusée; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2024/04/03-01

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Quatre jeunes de Guengat sollicitent une subvention exceptionnelle dans le cadre d'un séjour à Llandysul (Pays de Galles) prévu en juillet 2024 organisé par le comité de jumelage Plogoneg-Llandysul.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser au comité de jumelage Plogoneg-Llandysul une subvention exceptionnelle de 200 € pour permettre aux 4 jeunes résidant sur la commune de participer à ce séjour à l'étranger.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, suivant l'avis des commissions finances et jeunesse, par 14 voix pour et 2 abstentions - S. SOUBEN ne prend pas part au vote -,

➤ DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € au comité de jumelage Plogoneg-Llandysul.

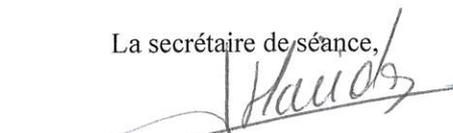
Les crédits seront inscrits au budget.

Le Maire,


David LE GOFF



La secrétaire de séance,


Catherine L'HARIDON

Nombre de membres
En exercice :19
Présents :14
Absents :5
Pouvoirs :3
Pour :17
Contre :0
Abstention :0

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 5 avril 2024
.....

Date de la convocation :
28 mars 2024
Date d'affichage de la convocation :
30 mars 2024
Date de la publication de la délibération :
11 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 5 avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, G. QUEAU, F. LE DOUY, JP. HEMON, C. L'HARIDON, S. TANGUY.

Etaient absents : S. LE CORRE, excusée, pouvoir à AM. POUPON ; L. COLAS, excusée, pouvoir à G. PENGAM ; Y. SZPOTYNSKI, excusé, pouvoir à S. SIMON ; C. DANTEC, excusée; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2024/04/03-02

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Suite à la présentation au Conseil Municipal du projet tutoré « valorisation du patrimoine de Guengat » réalisé par 4 étudiants en première année de Master Gestion des Patrimoines Architecturaux et Artistiques à l'Université de Bretagne Occidentale de Quimper (UBO), il est proposé le versement d'une subvention de 700 € (175 €/étudiant) à l'association des étudiants de l'UBO de Quimper.

Dans le cadre de ce projet, un inventaire du patrimoine de la commune a été réalisé, ainsi qu'un nouveau support de visite de l'église St Fiacre (support papier et support informatique). En complément du livret, une proposition d'emplacement d'un lutrin a été faite pour valoriser l'église.

Les étudiants ont également réalisé de nouveaux itinéraires vélo afin de découvrir la commune et son patrimoine. Une proposition d'emplacement d'un lutrin au lieu-dit Plaisance a également été faite afin de visualiser les circuits vélo proposés sur la commune.

Enfin, une application mobile a été créée permettant une meilleure connaissance des richesses patrimoniales de la commune et qui sera intégrée au site internet de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 700 € à l'association des étudiants de l'UBO de Quimper.

Les crédits seront inscrits au budget.

Le Maire,



David LE GOFF

La secrétaire de séance,

Catherine L'HARIDON

Nombre de membres
En exercice :19
Présents :14
Absents :5
Pouvoirs :3
Pour :11
Contre :0
Abstention :6

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 5 avril 2024
.....

Date de la convocation :

28 mars 2024

Date d'affichage de la convocation :

30 mars 2024

Date de la publication de la délibération :

11 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 5 avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, G. QUEAU, F. LE DOUY, JP. HEMON, C. L'HARIDON, S. TANGUY.

Etaient absents : S. LE CORRE, excusée, pouvoir à AM. POUPON ; L. COLAS, excusée, pouvoir à G. PENGAM ; Y. SZPOTYNSKI, excusé, pouvoir à S. SIMON ; C. DANTEC, excusée ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2023/04/04

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE (QBO) : PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Quimper Bretagne Occidentale (QBO) et la commune de Briec portent un projet de transition agricole intégré au projet alimentaire territorial de la communauté d'agglomération.

Il s'agit de mettre en œuvre avec les agriculteurs du territoire le plan d'actions suivant :

- *Un état des lieux de l'existant des pratiques agricoles alternatives sur 20 fermes et une valorisation de celles-ci sur le territoire*
- *Participer à la formation et à la conduite du changement de différentes parties prenantes par la mise en pratique des Préparations Naturelles Peu Préoccupantes*
- *Un état des lieux de la biodiversité sur le territoire (diagnostic de 3 fermes et du parc Anita Conti à Briec)*
- *Un état des lieux des circuits courts*

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire de Quimper Bretagne Occidentale du 11.05.2023 et à l'article 4.2 de la convention de co-maitrise d'ouvrage entre QBO et Briec, chaque commune, qui a sur son périmètre communal une ferme diagnostiquée, participe à hauteur de 500 € afin de financer les diagnostics des fermes (état des lieux contribuant à connaître et valoriser des pratiques agricoles alternatives sur notre territoire).

La commune de Guengat fait partie des 10 communes de la communauté d'agglomération sur lesquelles les agriculteurs se sont portés volontaires pour réaliser un diagnostic des fermes.

Ferme diagnostiquée sur la commune :

☞ Ferme de la Canopée, chemin Koat Kerdrein

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le **11 AVR. 2024**

ID : 029-212900666-20240405-20240404-DE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission des finances et vie économique réunie le 26 mars 2024, par 11 voix pour et 6 abstentions,

- AUTORISE le versement de la somme de 500 € à la commune de Bricc dans le cadre du projet de transition agricole.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.



Le Maire,

David LE GOFF

La secrétaire de séance,

Catherine L'HARIDON

Nombre de membres
En exercice :19
Présents :14
Absents :5
Pouvoirs :3
Pour :17
Contre :0
Abstention :0

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 5 avril 2024
.....

Date de la convocation :
28 mars 2024
Date d'affichage de la convocation :
30 mars 2024
Date de la publication de la délibération :
11 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 5 avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, G. QUEAU, F. LE DOUY, JP. HEMON, C. L'HARIDON, S. TANGUY.

Etaient absents : S. LE CORRE, excusée, pouvoir à AM. POUPON ; L. COLAS, excusée, pouvoir à G. PENGAM ; Y. SZPOTYNSKI, excusé, pouvoir à S. SIMON ; C. DANTEC, excusée; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2023/04/05

BUDGET PRIMITIF 2024 : COMMUNE

Le Budget Primitif 2024 de la Commune s'équilibre :

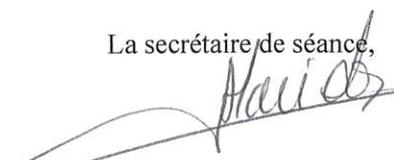
- section de fonctionnement en dépenses et en recettes à : **1 090 343,00 €**
- section d'investissement en dépenses et en recettes à : **846 795,00 €**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission des finances et vie économique réunie le 26 mars 2024, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Primitif 2024 de la Commune,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Le Maire,

David LE GOFF

La secrétaire de séance,

Catherine L'HARIDON

Nombre de membres
En exercice :19
Présents :14
Absents :5
Pouvoirs :3
Pour :17
Contre :0
Abstention :0

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 5 avril 2024
.....

Date de la convocation :

28 mars 2024

Date d'affichage de la convocation :

30 mars 2024

Date de la publication de la délibération :

11 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 5 avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, G. QUEAU, F. LE DOUY, JP. HEMON, C. L'HARIDON, S. TANGUY.

Etaient absents : S. LE CORRE, excusée, pouvoir à AM. POUPON ; L. COLAS, excusée, pouvoir à G. PENGAM ; Y. SZPOTYNSKI, excusé, pouvoir à S. SIMON ; C. DANTEC, excusée ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2024/04/06

FONDS DÉPARTEMENTAL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE : REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIERE

En application de l'article R2334-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Département est compétent pour répartir le produit des amendes de police relatives à la circulation routière au titre de l'année 2023, au profit des communes de moins de 10 000 habitants dotées de la compétence voirie.

Le fonds départemental de sécurité routière peut être sollicité dans le cadre des travaux suivants :

- la sécurité des cyclistes (aménagement cyclables, séparation des flux, zones apaisées, chaussées à voies centrales banalisées, ...)
- la sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite (cheminements piétons, mise en accessibilité de l'espace public, ...)
- la sécurité des riverains (dispositifs d'apaisement des vitesses, zones 20 ou 30, radars pédagogiques...)
- la sécurité des usagers des transports en commun (aménagement et accessibilité des arrêts de transports en commun...)

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer un dossier dans le cadre de l'aménagement des abords (travaux de mise en accessibilité) de la maison des Lapins située rue du Stade. Ce projet estimé à 65 270,50 € HT consiste à créer un accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite) pour accéder à la maison des Lapins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'aménagement des abords (travaux de mise en accessibilité) de la maison des Lapins dont les travaux sont envisagés en 2024,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.



Le Maire,

David LE GOFF

La secrétaire de séance,

Catherine L'HARIDON

Nombre de membres
En exercice :19
Présents :14
Absents :5
Pouvoirs :3
Pour :13
Contre :4
Abstention :0

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 5 avril 2024
.....

Date de la convocation :
28 mars 2024
Date d'affichage de la convocation :
30 mars 2024
Date de la publication de la délibération :
11 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 5 avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, G. QUEAU, F. LE DOUY, JP. HEMON, C. L'HARIDON, S. TANGUY.

Etaient absents : S. LE CORRE, excusée, pouvoir à AM. POUPON ; L. COLAS, excusée, pouvoir à G. PENGAM ; Y. SZPOTYNSKI, excusé, pouvoir à S. SIMON ; C. DANTEC, excusée ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2024/04/07

LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE DESTRUCTION DES NIDS SECONDAIRES

Depuis plusieurs années, la commune met en place des actions de prévention sur l'ensemble du territoire communal dans le cadre de la destruction des nids de frelons primaires et distribue ainsi du matériel de capture pour frelons aux habitants de Guengat.

Dans le cadre de la destruction des nids secondaires de frelons asiatiques, la commune, depuis 2017, prend en charge l'intégralité du coût de l'intervention d'un prestataire spécialisé dans la destruction des nids de frelons sur les terrains privés de la commune avec l'autorisation de leurs propriétaires.

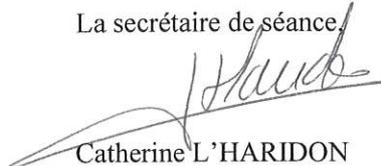
Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire en 2024 la prise en charge par la Commune des frais de destruction des nids secondaires de frelons asiatiques situés sur le territoire communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 4 voix contre,

- DECIDE de reconduire la prise en charge des frais de destruction des nids secondaires de frelons asiatiques situés sur le territoire communal.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Le Maire,

David LE GOFF


La secrétaire de séance,

Catherine L'HARIDON